

Bruxelles, le 22 septembre 2021,

Avis 2021 / 10

---

**Avis relatif à la situation des services PSE suite aux dernières mesures du codeco concernant la vaccination covid**

---

Le Conseil d'avis de l'ONE s'est réuni ce 13 septembre et a débattu de la situation des services de promotion de la santé à l'école (SPSE) conséquente aux dernières mesures du CODECO du 20/08/2021. Ces mesures visent notamment à améliorer les taux de vaccination contre le coronavirus via une nouvelle campagne de vaccination ciblant les adolescents en région Bruxelloise.

Ce point a été mis à l'ordre du jour au départ des préoccupations des professionnels des SPSE. Le responsable de la Direction PSE de l'ONE a été invité à participer à ce débat du 13 septembre afin de tracer un aperçu de l'organisation de cette campagne et des conséquences concrètes de la mise en œuvre de ces mesures pour les SPSE.

Cette campagne de vaccination dans les écoles ciblera à Bruxelles prioritairement des établissements situés dans des quartiers défavorisés où les taux de vaccination de la population adulte sont déjà parmi les plus faibles. Elle sera organisée en deux volets : un moment de sensibilisation collective et, une semaine plus tard, la vaccination en elle-même. Le démarrage était prévu dès la deuxième quinzaine de septembre et devrait mobiliser les équipes PSE sur le territoire de la région de Bruxelles Capitale.

L'organisation de cette campagne a été réalisée par la Cocom en relation avec les autorités de l'enseignement, les modalités de sensibilisation ayant été définies par celles-ci, en collaboration avec l'asbl School'up. L'ONE a été chargée d'organiser la vaccination par les équipes de PSE.

Les missions des PSE en matière vaccinale s'inscrivent habituellement dans le cadre du Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles mis en œuvre selon le calendrier de vaccination, conformément aux avis du Conseil supérieur de la Santé. Elles comprennent une sensibilisation des communautés éducatives à la vaccination et une offre systématique de vaccination de base ou de rattrapage, soumise à l'autorisation parentale. L'ONE négocie l'achat et organise la distribution des vaccins. La demande formulée par la Cocom, bien que cohérente avec les missions PSE, sort donc de ce cadre<sup>1</sup>.

La direction PSE et la Direction Santé de l'ONE ont dû dans des délais impartis extrêmement courts (3 jours) organiser la participation des SPSE à cette campagne : information et mobilisation des services PSE concernés, projet de protocole de travail, coordination avec la Cocom pour la mise à disposition et la distribution des vaccins, lieux alternatifs aux écoles pour vacciner (équipe mobile), modalités de sensibilisation dans les écoles, là où l'asbl School'up n'intervient pas.

De leur côté, les équipes PSE ont dû modifier le calendrier des activités déjà établi pour le premier trimestre (surtout les horaires de passage des classes et écoles pour les bilans de santé), contacter les écoles pour convenir des modalités d'organisation de la sensibilisation et de la vaccination ; réorganiser le travail administratif de vérification des autorisations parentales, etc. Toutes ces tâches

---

<sup>1</sup> [calendrier de vaccination](#)

commencent à être organisées alors même que toutes les directions d'école n'étaient pas informées de la stratégie et que les chiffres définitifs d'inscription effective dans les écoles ne sont pas encore connus, etc.

Il est à noter que bon nombre d'établissements scolaires ne sont pas équipés pour accueillir une vaccination de masse et qu'au-delà de l'acte vaccinal en lui-même, les professionnels des SPSE restent fortement mobilisés par le tracing des cas COVID au sein des écoles, tant qu'une nouvelle procédure n'est pas encore inscrite dans les routines des centres de tracing et des directions d'écoles. Ce travail qui dure maintenant depuis un an et demi, pèse déjà très lourdement sur les équipes et vient s'ajouter à leurs missions de base de suivi régulier du développement en santé et du bien-être des enfants et des jeunes. La question de la garde de tracing reste d'ailleurs encore peu clarifiée. En raison de cette surcharge, certaines équipes ont dû et devront renoncer à pratiquer les bilans de santé périodiques tels que prévus dans la loi tout comme elles ont pris du retard par rapport au programme de vaccination, dont la vaccination contre le HPV. Cette situation qui perdure risque de mettre à mal la santé des jeunes sur les moyen et long termes (problèmes de vue ou d'audition, de déformations musculo-squelettique, de dépistage de maladies chroniques ou de retard de croissance, de surpoids ou d'anorexie, etc...). La conscience de ces carences dans l'exercice de leurs missions est lourde à porter par ces professionnels de santé publique.

Le Conseil d'Avis s'inquiète de l'efficacité des mesures prises par le Codeco sans concertation avec les acteurs concernés. Elles risquent selon lui de manquer leur cible par des modalités d'action et des temporalités inappropriées. Il y a lieu selon nous, sans tarder, de s'appuyer sur l'expertise des acteurs concernés -dont les PSE dans le cas d'espèce- pour rendre efficiente les démarches de lutte contre la pandémie, particulièrement auprès des publics ayant le moins accès aux soins et à l'information. C'est une condition nécessaire face aux défis que nous devons, solidairement, assumer pour l'ensemble de la population.

Le Conseil d'avis souhaite mettre en avant les éléments suivants pour soutenir les efforts contre la pandémie tout en n'hypothéquant pas les autres missions essentielles des PSE en FWB :

- Développer une nouvelle campagne de vaccination ne s'improvise pas. Une sensibilisation réfléchie, posée du public-cible (ici les adolescents) et de leur famille est un élément essentiel du succès de cette campagne de vaccination contre le COVID. Au-delà de la diffusion d'une information correcte, il importe de remettre l'autonomie et l'esprit critique au centre des échanges. L'adhésion à une vaccination ne se décrète pas. Elle s'inscrit dans un contexte plus large d'une prise en charge par chacun de sa santé et du sentiment d'être écouté et respecté comme partie prenante d'un collectif. Elle doit être d'emblée présentée comme un élément, mais pas le seul, de lutte contre les effets délétères de l'épidémie tels qu'ils sont spécifiquement vécus par chacun.
- Elle nécessite de ne pas agir dans la précipitation afin de permettre la mise en place d'une véritable stratégie d'accessibilité dans ses différentes facettes (proximité territoriale, accès à l'information et compréhension de celle-ci, adhésion des communautés de vie à un objectif qui fait sens pour elles). Les jeunes ne peuvent porter, suite à une simple information, la responsabilité de devenir des agents de promotion de la vaccination auprès de leurs proches. Pour produire des résultats efficaces, la campagne de vaccination nécessite un travail coordonné des différents acteurs d'un même quartier (dans les écoles et autour de celles-ci, avec les enfants, les adolescents, les parents, les associations, les acteurs communaux, etc.). Pour ce faire, il est impératif de réaliser une réelle sensibilisation inscrite dans un temps suffisamment long pour organiser de l'information et des débats auprès du public (d'autant plus auprès d'un public jeune afin de pouvoir entendre les craintes, y répondre et aider au développement d'un esprit critique).
- Il faut rester attentif à, au minimum, conserver dans les SPSE les ressources nécessaires, et même les renforcer au vu des enjeux primordiaux d'un des rares systèmes de santé dédiés à la prévention : poursuite du schéma vaccinal du programme de vaccination en FWB et à un exercice minimal des bilans de santé afin de ne pas hypothéquer la santé des adultes de demain et affaiblir les politiques structurelles de santé publique. La crise a déjà largement mis à mal la poursuite de ces missions. Les SPSE sont un des rares systèmes de santé dédiés à la prévention, pour certains jeunes, surtout les plus précarisés, c'est la seule occasion d'avoir

un suivi médical et de pouvoir ainsi détecter, par exemple, des problèmes de vue qui ont un impact direct sur leur scolarité.

- Les jeunes ont été particulièrement malmenés tout au long de la crise sanitaire et il s'agit maintenant de déployer des moyens importants pour le soutien nécessaire à leur santé mentale, tant sur les plans individuels que collectifs. Cette question constitue à nos yeux un enjeu prioritaire de santé publique aujourd'hui.
- Il convient de tenir compte également de la santé des professionnels de santé comme ceux du secteur PSE pour garantir une efficacité générale du système de prévention à moyen terme. Ce personnel sort d'un an et demi de surcharge de travail et il s'agit d'en tenir compte au risque de créer une pénurie de professionnels disponibles sur le terrain tant pour les missions de base que pour des missions spécifiques. Au-delà de cette épidémie, au-delà de la confiance des acteurs institutionnels et des directions d'école, il importe surtout que les professionnels de PSE conservent sur le long terme la confiance des enfants, des jeunes, et de leur famille ainsi que du personnel éducatif (largement acquis sur base des efforts intenses produits tout au long de la crise).

Sur base de ces éléments, le Conseil d'Avis reconnaît l'urgence d'agir, mais plaide pour éviter d'agir dans l'urgence, en s'écartant des objectifs finaux des SPSE et en mettant à mal de manière durable à la fois leurs autres missions dont les missions préventives d'éducation et de promotion de la santé, ainsi que la santé mentale et la motivation des professionnels eux-mêmes.